

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

ACTION CLÉ N° 1 – MOBILITÉ DES APPRENANTS ET DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS (EFP)

1. Frais de voyage

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant par participant	Voyage non écoresponsable - Montant par participant
Entre 10 et 99 km	56 €	28 €
Entre 100 et 499 km	285 €	211 €
Entre 500 et 1 999 km	417 €	309 €
Entre 2 000 et 2 999 km	535 €	395 €
Entre 3 000 et 3 999 km	785 €	580 €
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 €	1188 €
8 000 km ou plus	1735 €	1735 €

Remarque : La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

Le calculateur de distance fourni par la Commission européenne est celui que vous devez utiliser pour définir la tranche kilométrique applicable : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr.

2. Contribution aux frais de séjour

	Pays d'accueil	Personnel Montant de base par jour	Apprenants Montant de base par jour
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150 €	65 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €	56 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 €	48 €

Le taux de base est payable jusqu'au 14^{ème} jour d'activité. À partir du 15^{ème} jour d'activité, le taux payable sera égal à 70 % du taux de base. Les taux payables sont arrondis à l'euro le plus proche. Les taux du personnel s'appliquent aux accompagnateurs.

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

Les mêmes taux et règles s'appliquent aux activités de mobilité avec les pays tiers non associés au programme. Ces pays sont classés dans les groupes de pays suivants :

	Groupe de pays d'accueil pour les pays tiers non associés au Programme
Groupe 1	Japon, Israël, Corée du Sud, Géorgie, Argentine, Arménie, Angola, Arabie saoudite, Koweït, États-Unis, Royaume-Uni, Suisse, Bahreïn, Azerbaïdjan, Soudan, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent & Grenadines, Émirats arabes unis, Hong Kong, Liban, Viêt Nam, Mexique, Taïwan, Moldavie, Malaisie, Tanzanie, Canada, Singapour, Australie, Thaïlande, Îles Féroé.
Groupe 2	Inde, Kazakhstan, Brésil, République démocratique du Congo, Chili, Nigeria, Ouganda, Liberia, Djibouti, République populaire démocratique de Corée, Ouzbékistan, Turkménistan, République dominicaine, Jamaïque, Biélorussie, Libye, Syrie, Cuba, Yémen, Kenya, Rwanda, Seychelles, Antigua-et-Barbuda, Brunei, Monténégro, Malawi, Barbade, Sainte-Lucie, Grenade, Dominique, Uruguay, Albanie, Chine, Philippines, Pérou, Venezuela, Panama, Ghana, Tchad, Guyana, Égypte, Maroc, Kiribati, Oman, Bosnie-Herzégovine, Iran, Mozambique, Sénégal, Maurice, Qatar, Andorre, Jordanie, Indonésie, Laos, Afrique du Sud, Éthiopie, Bangladesh, Équateur, Paraguay, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Gabon, Haïti, Bahamas, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Micronésie, Ukraine, Kirghizstan, Russie, Monaco, Saint-Marin, Palestine, État de la Cité du Vatican.
Groupe 3	Népal, Maldives, Tadjikistan, Nicaragua, Zambie, Guinée, Congo, Botswana, Belize, Samoa, Îles Marshall, Palau, Tuvalu, Nauru, Îles Cook, Niue, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Bhoutan, El Salvador, Suriname, Guatemala, Honduras, Somalie, Trinité-et-Tobago, Algérie, Colombie, Gambie, Fidji, Îles Salomon, Vanuatu, Cambodge, Zimbabwe, Burundi, Mongolie, Cameroun, Timor-Oriental, Sri Lanka, Madagascar, Mali, Togo, Sao Tomé-et-Principe, Tonga, Bolivie, Bénin, Lesotho, Macao, Tunisie, Iraq, Burkina Faso, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Guinée-Bissau, Namibie, Comores, Érythrée, Myanmar, Afghanistan, Niger, Mauritanie, Cabo Verde, Kosovo, Eswatini, Soudan du Sud.

3. Contribution à l'organisation du projet

Type d'activité	Montant par participant
Mobilité de groupe des apprenants de l'EFP	100 € par participant
Mobilité du personnel pour des cours et des formations	100 € par participant
Expert invité	100 € par participant
Enseignant ou éducateur accueilli en formation	100 € par participant
Participation à des concours de métier	100 € par participant

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

Type d'activité	De 1 à 100 participants	Au-delà de 100 participants
Mobilité d'apprentissage de courte durée des apprenants de l'EFP	350 € par participant	200 € par participant additionnel
Mobilité du personnel pour une période d'observation en situation de travail, une mission d'enseignement ou de formation	350 € par participant	200 € par participant additionnel au même type d'activité

Type d'activité	Montant par participant
Mobilité d'apprentissage de longue durée des apprenants de l'EFP (ErasmusPro)	500 € par participant
Participation à toute activité avec des pays tiers non associés au programme	500 € par participant

Remarque : Les accompagnateurs ne sont pas considérés comme des participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage et ne sont pas pris en considération dans le calcul de la contribution à l'organisation du projet.

4. Frais d'inscription

Taux appliqué : 80 € par jour et par participant, avec un maximum de 800 € de frais d'inscription par participant au projet de mobilité.

5. Soutien à l'inclusion pour les organismes

Taux appliqué : 125 € par participant pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités.

6. Visites préparatoires

Taux appliqué : 680 € par participant, avec un maximum de trois participants par visite.

7. Soutien linguistique

150 € par participant dans le cadre de missions d'observation au poste de travail, d'enseignement et de formation, de mobilité d'apprentissage à court terme des apprenants EFP et de mobilité d'apprentissage à long terme des apprenants EFP (ErasmusPro) si le participant ne peut pas bénéficier d'un soutien linguistique en ligne en raison de l'indisponibilité de la langue ou du niveau requis, ou en raison d'obstacles particuliers auxquels sont confrontés les participants ayant moins d'opportunités.

En outre, 150 € par participant dans le cadre d'une Mobilité d'apprentissage de longue durée des apprenants de l'EFP (ErasmusPro).